

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/335757037>

Renouveler la planification par les marges : du design collectif d'un jardin en permaculture au dessin de systèmes agro-urbains territorialisés

Conference Paper · September 2019

CITATIONS

0

READS

79

2 authors:



Leila Chakroun

University of Lausanne

11 PUBLICATIONS 10 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Benoit Dugua

École nationale supérieure de paysage de Versailles

12 PUBLICATIONS 11 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Conception of nature in Natural/National Parks [View project](#)



Creative Lines research project - ENSP's Landscape Project Research Laboratory (LAREP) [View project](#)

Renouveler la planification par les marges : du design collectif d'un jardin en permaculture au dessin de systèmes agro-urbains territorialisés

Leila Chakroun

Université de Lausanne
Institut de géographie et durabilité
leila.chakroun@unil.ch

Benoît Dugua

Ecole nationale supérieure du paysage
Laboratoire de recherche en projet de paysage
benoitdugua1@gmail.com

1. Le territoire : un réseau complexe de lieux de projets

Depuis une trentaine d'années, les dynamiques de métropolisation couplées à la montée des enjeux environnementaux ont progressivement, mais radicalement, modifié le rapport des sociétés humaines au territoire et aux multiples lieux qui le constituent. La vulnérabilité urbaine et les enjeux de résilience sont l'occasion de repenser l'aménagement des villes (Walker, Salt, 2006). De nouvelles formes de planification ont en effet émergé dans la plupart des régions urbaines européennes, modifiant en profondeur la dynamique des lieux de projets – ces lieux faisant l'objet de dispositifs d'action collective, à l'initiative d'acteurs institutionnels ou non (Healey, 1997 ; Hillier, 2016).

La nouvelle planification dite *territoriale* approche le territoire non plus comme un support isotrope et inanimé (Magnaghi, 2017, p. 13), mais comme un réseau complexe de lieux dotés de configurations spécifiques (écologiques, morphologiques, historiques, sociales, etc.) à respecter, voire à révéler. Cette exigence de prendre en compte l'existant s'accompagne d'un recours de plus en plus fréquent aux démarches participatives et aux approches paysagères (Matthey, 2013). Celles-ci permettent de « penser la complexité » et « la multidimensionnalité des phénomènes humains et sociaux » (Collot, 2011, p. 11). Elles incitent effectivement à une remise en cause des oppositions traditionnelles. La participation, par exemple, oblige à repenser le rôle des experts face aux savoirs et aux attentes de la population. Le concept de « paysage » invite, lui, à renégocier l'opposition entre le centre et la périphérie, entre le naturel et le construit, entre la ville et la campagne, et permettent ainsi d'affirmer le rôle des espaces non-bâtiés dans le fonctionnement des systèmes agro-urbains (Cogato-Lanza, 2005). Les approches participatives et paysagères sont, à ce titre, des leviers susceptibles de révéler et favoriser les dynamiques particulières qui animent les « marges », sociales et spatiales, des territoires (Depraz, 2017).

Cette contribution aborde plus précisément deux problématiques : En quoi ces approches participatives et paysagères, en révélant l'identité sociospatiale des marges, bouleversent la dynamique des lieux de projets et renouvellent le processus de planification territoriale ? Quels enseignements en tirer en faveur d'un renouvellement de la pensée aménagiste et de l'émergence de systèmes agro-urbains territorialisés ? Nous proposons de définir un système agro-urbain territorialisé, en s'inspirant des travaux de Lamine (2012) et Brand (2015), comme un système sociotechnique résultant d'un projet de territoire et donc de la mobilisation locale et préalable des principales parties prenantes de la chaîne alimentaire et du processus décisionnel : agriculteurs, consommateurs, habitants, entreprises, associations, élus, etc.

Le cas d'étude traité - la ferme agroécologique de Rovéréaz, et plus spécifiquement son jardin en permaculture - est situé en Suisse romande, en périphérie de l'agglomération lausannoise. Au moyen d'une analyse approfondie de l'histoire récente de cette ferme et de la démarche participative et paysagère en cours, nous mettons en lumière sa (re-)configuration sociospatiale, le rôle potentiel de ce lieu dans l'émergence d'un système agro-urbain

territorialisé à l'échelle de l'agglomération lausannoise, mais aussi les difficultés rencontrées liées notamment à plusieurs « zones d'ombre » latentes.

2. Le domaine de Rovéréaz : un lieu de projet en agroécologie

Le domaine de Rovéréaz est situé sur les hauts de la ville de Lausanne et s'étend sur une surface de près de trente hectares. Longtemps considéré comme extérieur à la ville, il devient au 20^{ème} siècle « une des portes d'entrée de l'un de plus grands centres urbains de Suisse » (Ville de Lausanne, s.d.). Propriété de la Ville à partir de 1988, la relation du domaine à l'urbain se renforce, entre autres à travers des activités pédagogiques organisées par le couple de fermiers alors installé. Après leur départ à la retraite en 2015, le Ville décide de mettre en concours le bail de la ferme, en définissant plusieurs critères de sélection : notamment, la présence d'un exploitant agricole professionnel qui cultive selon les principes de l'agriculture biologique et dont la production est principalement écoulee sur les marchés locaux ; un projet pédagogique de sensibilisation aux questions de souveraineté alimentaire ; mais aussi des projets de réintégration sociale et de préservation des qualités paysagères du site. Le projet « Rovéréaz - Ferme agroécologique, une ferme qui cultive les gens aux portes de Lausanne » gagne la mise au concours. Le collectif est alors constitué de six personnes regroupant des compétences à la fois agricoles, environnementales, pédagogiques, entrepreneuriales et sociales. La mise en œuvre du projet débute à partir de l'été 2016, décliné en quatre volets : un volet insertion socioprofessionnelle ; un volet de protection et transformation du patrimoine bâti ; un volet socio-pédagogique avec notamment le jardin en permaculture ; et enfin, un volet agricole pour la gestion et la culture des terres agricoles. Nous nous intéresserons en premier lieu au jardin en permaculture par lequel a débuté le projet, et qui a remporté un succès important auprès de la population.

Initié en 2016 sur 2000m², le jardin s'est progressivement agrandi et s'étend désormais sur 6000m². Il a été conçu (« *designed* ») en accord avec les valeurs et éthiques de la permaculture : selon un design en « intelligence collective » et en s'inspirant des principes écologiques. Différents leviers ont été activés afin d'impliquer la population : ateliers de conception, présentations publiques et appels à participation. L'association Rovéréaz a notamment organisé une dizaine de « chantiers participatifs » au cours des deux premières années afin d'assurer la mise en place et l'entretien du jardin (Fig.1). La démarche a par ailleurs fait l'objet d'une importante couverture médiatique avec plus d'une dizaine d'articles et reportages dans les médias régionaux. Aujourd'hui baptisé le « Jardin aux 1000 mains », ce dernier a rassemblé sur les six premiers mois plus de mille bénévoles venant principalement de l'agglomération lausannoise mais aussi d'autres cantons et de France. En marge de l'agglomération lausannoise, à l'interface entre espaces naturels/agricoles et urbains, la démarche participative et paysagère induite par le design en permaculture, a engendré une réappropriation collective du lieu, une forme d'*empowerment* fondée sur la capacité des citoyens à « paysager » leur milieu de vie. Plusieurs « zones d'ombre » limitent néanmoins la reconfiguration sociospatiale du lieu et, finalement, sa contribution potentielle à l'émergence d'un système agro-urbain territorialisé à l'échelle de l'agglomération lausannoise.

3. Incertitudes autour du domaine de Rovéréaz

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (Palm)¹ inclut dès 2012 la campagne de Rovéréaz dans le système des « parcs d'agglomération » (Fig. 2). À terme, ces parcs sont destinés à fonctionner comme de véritables polarités dont les multiples vocations (récréatives,

¹ Initié en 2001, les projets d'agglomération ont pour objectif de définir une vision d'aménagement sur un territoire élargi dépassant les limites communales. Sur la base d'une évaluation confédérale des projets, les agglomérations peuvent alors prétendre au cofinancement d'infrastructures. L'Agglomération Lausanne-Morges constitue l'un des deux pôles majeurs de l'aire métropolitaine lémanique (Lausanne-Genève).

agricoles, écologiques, culturelles, sociales, etc.) bénéficient à l'ensemble de l'agglomération. Ils doivent faire l'objet d'un projet afin de définir une vision pour leur aménagement dans un processus multi-acteurs. À travers le site de Rovéraz et en résonance avec les principes de souveraineté alimentaire et de circuit court, la Municipalité souhaite par ailleurs promouvoir un nouveau modèle d'agriculture urbaine et biologique de proximité, fondée sur une intégration de la fonction agricole, historiquement rurale. Si la réalisation du jardin en permaculture et la reconversion biologique des terres agricoles peuvent tous deux être considérés comme des réussites, il existe cependant des « zones d'ombre » importantes concernant en autres (1) *le choix d'un modèle agricole* : quel mode de production convient-il de privilégier?, (2) *le développement d'une agriculture urbaine de proximité* : quelle mise en système des lieux de production, de transformation et de consommation à l'échelle lausannoise ? Quelle hybridation possible entre fonctions agricole, récréative, résidentielle ou marchande, etc.?, (3) *la transformation de Rovéraz en parc d'agglomération* : quelle implication de la population dans leur aménagement et leur gestion ? Quelle mise en réseau de ces lieux de projet au sein du système des espaces ouverts ?

Autant d'enjeux soumis à de fortes incertitudes qui sont sources d'essoufflement de la participation habitante et/ou du collectif en charge de l'exploitation du domaine. Ni totalement urbain, ni totalement agricole ou naturel, les parcs d'agglomération relèvent de la catégorie de ce que certains ont appelé « tiers-espace » (Vanier, 2000), « entre-ville » (Sievert, 2004), ou encore « lieux transactionnels » (Dugua et Trotta, 2012). Ces derniers constituent autant d'espaces intermédiaires de coopération liés à une mise en synergie entre acteurs et territoire permettant d'articuler les stratégies à l'échelle du grand territoire (région urbaine, agglomération, ville) et les actions menées à l'échelle locale ou micro locale (secteur, quartier, ensemble de parcelles) (Fig.3 ; Dugua, 2015). L'aménagement et la gestion partagée de ces lieux en marge nécessite d'adapter en conséquence les modes d'action publique, les processus de planification territoriale mais aussi le cadre législatif. Le développement de cette ingénierie du projet favorable à la mise en système d'une agriculture de proximité, à partir des parcs d'agglomération, demeure un défi majeur.

4. Un paradigme de développement (encore) dominant

Le contenu du Palm est fortement influencé par la Politique cantonale des pôles de développement (PPDE) défini par le canton de Vaud en 1996. La PPDE accompagne les acteurs communaux et régionaux ainsi que les acteurs économiques afin de faciliter le développement d'une cinquantaine de sites stratégiques inscrits au Plan directeur cantonal (Dind, 2017). La moitié des sites est destinée à l'accueil d'activités économiques, l'autre moitié est constituée de sites urbains mixtes pour l'accueil d'habitants et d'emplois au sein des centralités. Au sein du Palm, dix sites sont ainsi jugés prioritaires pour l'accueil du développement urbain en raison d'importantes disponibilités foncières et d'une forte accessibilité en transport en commun (Canton de Vaud, 2016, Fig. 4). Nous faisons l'hypothèse que le surinvestissement de ces quelques sites stratégiques de développement a pour conséquence de gommer la diversité des lieux transactionnels au sein de l'agglomération lausannoise. Le modèle de la planification stratégique des années 1980, fondé sur un paradigme de développement économique, domine encore largement la pensée aménagiste au détriment d'une approche territoriale apte à appréhender et relier la grande diversité des lieux de projets d'initiatives publiques et/ou citoyennes. Une défaillance importante du processus de planification lausannois serait donc liée à son incapacité à intégrer le nouveau paradigme territorial et paysager, et ainsi à assurer une véritable navigation stratégique (Hillier, 2011) entre les multiples lieux transactionnels en lien notamment avec les espaces ouverts, naturels et agricoles.

5. Renouveler la planification par les marges

Le lancement d'une démarche non seulement participative, mais également paysagère - associant les habitants-bénévoles, des experts, des coopératives agricoles, la Ville, le Canton, etc. - permettrait une véritable mise en projet de l'ensemble de Rovéréaz au-delà des limites strictes du domaine. A travers un processus d'« enpaysagement collectif », le lieu deviendrait alors un véritable espace d'interactions et de transactions sociales, sectorielles, scalaires mais aussi temporelles. Ce projet paysager permettrait en effet d'imaginer collectivement les conditions d'émergence du parc d'agglomération en lien avec les habitants déjà largement mobilisés et en coopération avec l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à la transformation de la filière agricole. L'expérience de Rovéréaz permettrait dans ce cadre de penser les conditions de mise en place d'une agriculture urbaine de proximité en lien avec le réseau des espaces naturels et agricoles dont les parcs d'agglomération constituent des maillons structurants. L'analyse montre cependant que ce changement de paradigme demeure encore délicat dans sa mise en œuvre. La profusion des approches participatives est encore mal maîtrisée par les acteurs politico-administratifs. Par ailleurs, les thématiques émergentes telles que l'agriculture biologique et de proximité et plus largement les enjeux de résilience urbaine ou de démocratie participative complexifient la dynamique des lieux de projet. Un enjeu important réside dans la recherche des conditions d'imbrication entre ces multiples initiatives éparses et le processus de planification territoriale. L'hypothèse d'un processus qui navigue par le projet entre de multiples lieux transactionnels, rejoint finalement la perspective du « territoire inversé » (Cogato-Lanza, 2005) mais aussi l'idée de « métropole horizontale » introduite notamment à partir du cas helvétique (Vigano et al., 2017). Les espaces ouverts et les lisières urbaines sont alors non plus considérés comme « périphériques » ou « en marge », mais comme de véritables lieux de réinvention de la pensée aménagiste. Les nouveaux lieux transactionnels de la planification territoriale, à l'image de la campagne de Rovéréaz, constituent ainsi autant d'espaces de projet partagés, d'initiatives publique, privée ou habitante, organisant la navigation entre les niveaux micro et macro en permettant de penser le général à partir du concret et réciproquement dans le dessin complexe et incertain de systèmes agro-urbains territorialisés.

Bibliographie

- Brand, C., 2015, *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble, 660 p.
- Cogato-Lanza, E., 2005, Le territoire inversé, dans: Versteegh, P., Méandres. Penser le paysage urbain, Lausanne, PPUR, pp. 117-141.
- Collot, M., 2011, *La Pensée-paysage*, Actes Sud / ENSP, 282 p.
- Depraz, S., 2017, Penser les marges en France : l'exemple des territoires de « l'hyper-ruralité », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 94-3 | 2017, <http://journals.openedition.org/bagf/2086>
- Dind, J.-P., 2017, Urbanisme durable et sites stratégiques : succès et défis de la Politique des pôles de développement de l'État de Vaud (PPDE), dans : M. Delabarre et B. Dugua, *Faire la ville par le projet*, pp. 107-122.
- Dugua, B., 2015, *Entre mise en œuvre et mise à l'épreuve de la planification territoriale. Dynamique des lieux de projets dans l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble, 853 p.
- Dugua, B. et G. Trotta, 2012, Les « lieux transactionnels » de la planification territoriale : exemple de la plateforme Lyon-Saint Exupéry, *Géocarrefour*, 87, 2, pp. 115-128.
- Healey, P., 1997, *Collaborative planning: shaping places in fragmented societies*, Vancouver, UBC Press, 338 p.

- Hillier, J., 2011, Strategic navigation across multiple planes. Towards a Deleuzian-inspired methodology for strategic spatial planning, *Town and planning Revue*, 82, 5, pp. 503-527. DOI: 10.3828/tpr.2011.30
- Hillier, J., 2016, Strategic spatial planning in uncertainty or planning indeterminate futures? A critical review in Albrechts L., Balducci A. and Hillier J. (ed.) *Situated Practices of Strategic Planning: An International Perspective*, Routledge, United Kingdom, pp. 298-316.
- Lamine, C., 2012, « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux, *Terrains & Travaux*, 20, 1, pp. 139-156.
- Magnaghi, A., 2017, *La conscience du lieu*, Paris, Eterotopia France, 176 p.
- Matthey, L., 2013, Les faiseurs de paysage. Ethnographie d'un projet urbain, *L'Information géographique* [en ligne], 77, 1, pp. 6-24, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-1-page-6.htm>, DOI : 10.3917/lig.771.0006. DOI : 10.3917/lig.771.0006
- Sieverts, T., 2004 (1997), *Entre-Ville. Une lecture de la Zwischenstadt*, Parenthèses, 188 p.
- Vanier, M., 2000, Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique. In *Revue de géographie alpine*, 88, 1, pp. 105-113.
- Vigano, P., C. Arnspenger, M. Barcelloni Corte, E. Cogato-Lenza et C. Cavalieri, 2017, Rethinking Urban Form: Switzerland as a 'Horizontal Metropolis', *Urban Planning*, 2, 1, pp. 88-99, DOI : 10.17645/up.v2i1.871
- Ville de Lausanne, s.d., *Domaine de Rovéréaz : un avenir proche et durable. L'avenir du domaine de Rovéréaz sera agroécologique*, [En ligne] URL : <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/espaces-verts/domaines-agricoles/domaine-de-rovereaz-un-avenir-proche-et-durable.html>
- Walker B., Salt D., (2006), *Resilience thinking: sustaining ecosystems and people in a changing world*, Island Press, 192 p.



Figure 1. Chantier participatif dans le jardin aux 1000 mains (Source : Association Rovéréaz, 2016)

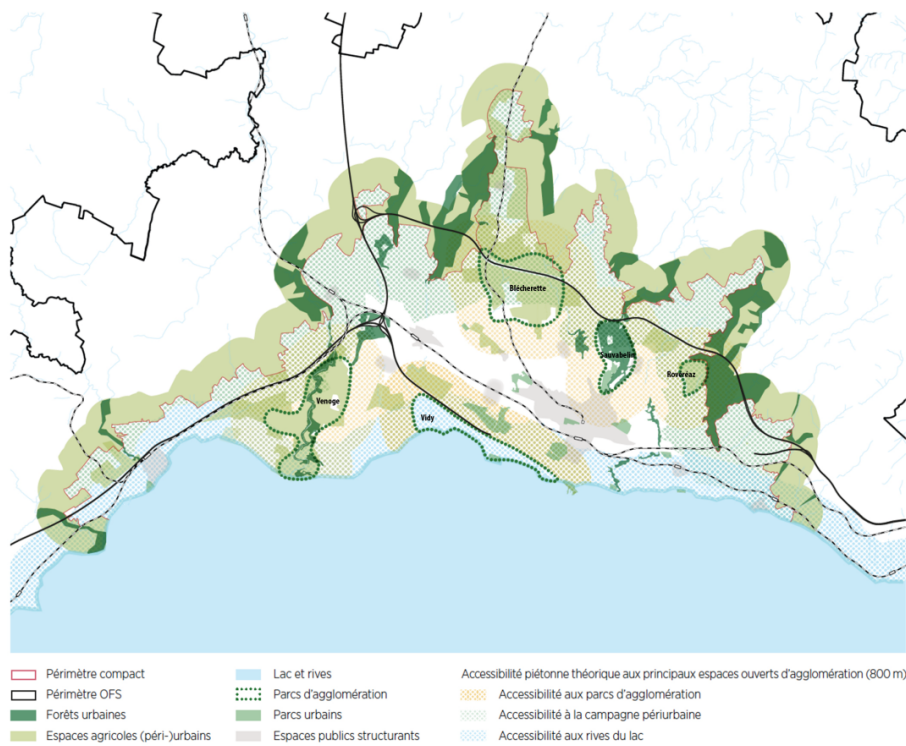


Figure 2. Les parcs d'agglomération au sein du système des espaces ouverts (Canton de Vaud, 2016)

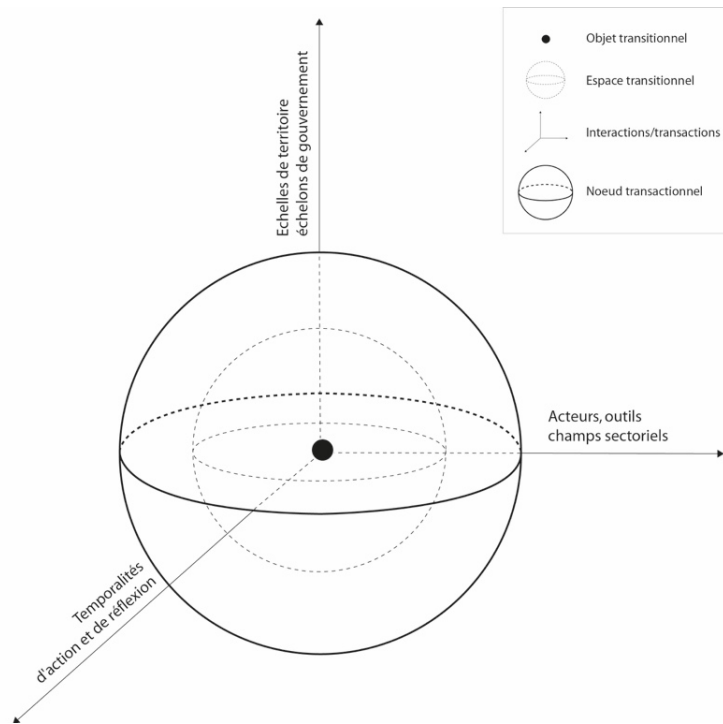


Figure 3. Les lieux transactionnels de la planification territoriale (Source : Dugua, 2015)

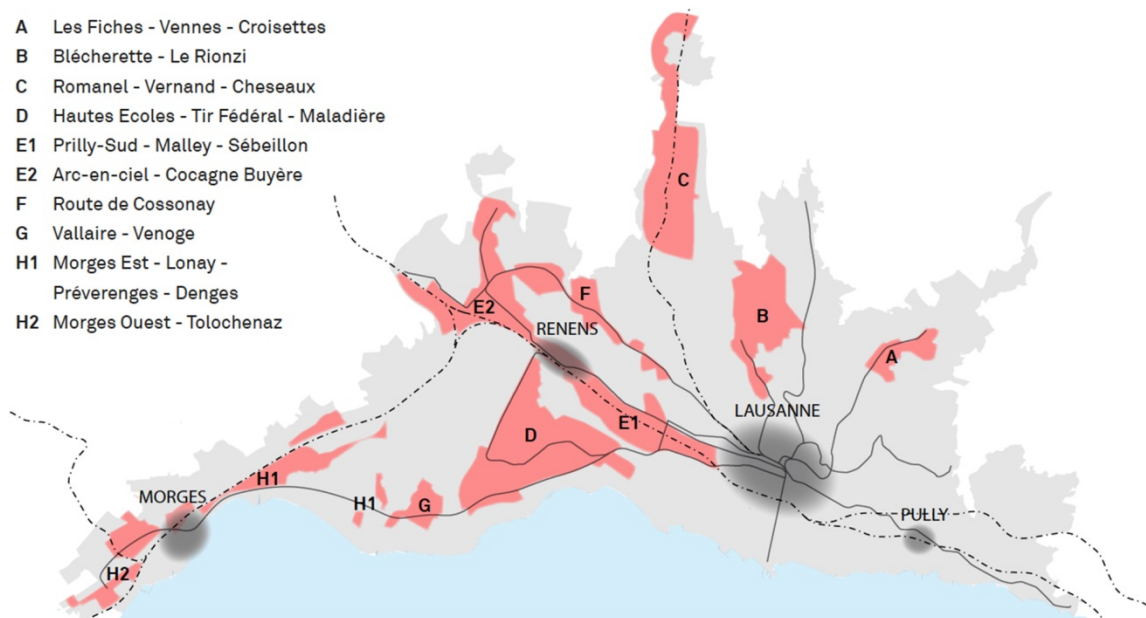


Figure 4. Les sites stratégiques du projet d'agglomération (Canton de Vaud, 2016)